

Et si votre entreprise était équipée pour lancer un nouveau business ?

Les entreprises intelligentes utilisent le Cloud pour explorer pleinement de nouveaux business modèles. [Découvrez comment >](#)

Bâtissons une planète plus intelligente

LECTURE ZEN

M Politique

Thomas Fabius condamné à 15 000 euros d'amende pour abus de confiance

Le Monde.fr avec AFP | 01.06.2011 à 17h14 • Mis à jour le 01.06.2011 à 17h20

[Abonnez-vous à partir de 1 €](#)
[Réagir](#)
[Classer](#)
[Partager](#)
[f](#)
[t](#)
[g+](#)
[in](#)

[Recommander](#)
[Envoyer](#)
 5 616 personnes le recommandent. Inscription pour voir ce que vos amis recommandent.



Thomas Fabius, fils de l'ancien premier ministre Laurent Fabius, a été condamné, mercredi 1^{er} juin, à 15 000 euros d'amende, dont 10 000 euros

EN CONTINU 10:55 RDC : premier bilan des combats avec le M23

La comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité (CRPC), dite "plaidier-coupable", a pour objet d'éviter un procès à condition que l'intéressé reconnaisse sa culpabilité et accepte la ou les peines proposées.

Mercredi, lors d'une audience de quelques minutes devant le juge homologateur, Thomas Fabius a reconnu avoir "détourné des fonds d'un montant de 90 000 euros qui lui avaient été remis" par un investisseur pour co-financer un projet de cartes à puce sécurisant les paiements à distance.

VISÉ PAR DEUX PLAINTES

Depuis septembre 2009, Thomas Fabius est visé par deux plaintes pour abus de confiance, l'une par un entrepreneur avec lequel il avait monté son projet et la seconde par un investisseur. L'investisseur qui était celui concerné par la procédure jugée mercredi

reprochait à Thomas Fabius d'avoir fait disparaître les 90 000 euros qu'il lui avait confiés pour son projet de cartes à puce.

"Je devais trouver des partenaires financiers et présenter ce projet aux banques", a expliqué mercredi Thomas Fabius, ajoutant que le projet avait finalement échoué, car "la technologie n'était pas assez solide". Selon lui, les 90 000 euros auraient été utilisés par la société en création afin de "joindre les deux bouts".

A l'issue d'un accord avec la partie civile, celle-ci a abandonné sa plainte. Thomas Fabius a alors négocié sa peine avec le parquet, peine qui a été homologuée mercredi. Elle ne sera pas inscrite au casier judiciaire du prévenu, qui a indiqué au tribunal être maintenant "dans l'immobilier".



Recommander **Partager** 5 616 personnes le recommandent. Inscription pour voir ce que vos amis recommandent.

Abonnez-vous à partir de 1 €

Réagir



Classer



Partager



Politique

- › [François Hollande a-t-il vraiment battu un record d'impopularité ?](#)
- › [Elections européennes : l'extrême droite veut devenir la "troisième force"](#)
- › ["Une attaque contre la liberté de la presse"](#)

ÉDITION ABONNÉS CONTENU EXCLUSIF

- › [La France de "Valeurs actuelles"](#)
- › [Face à la crise, le maire de Castelnaudary ne rompt pas](#)
- › [L'UNI, le creuset de la droite et de l'extrême droite](#)

Abonnez-vous à partir de 1 €

Ailleurs sur les sites du groupe Le Monde



Le Huffington Post
Torche humaine : un Autrichien s'est enflammé pendant 5...



Telerama
BFMTV et Canal+, derniers remparts contre la paranoïa...



Le Huffington Post
Cet enfant de 5 ans a arrêté de fumer 40 cigarettes par...



Courrier International
INSOLITE • Musiciens, attention, le piano peut mener à la...

Recommandé par 

Vos réactions (37)

Réagir



AHMED MOSTEFA il y a 130 semaines

Pourquoi le Monde diffuse-t-il cette information ? Quel intérêt ? M. Fabius Junior est un citoyen ordinaire qui mérite qu'on lui fiche la paix.



Michel Pachkoff il y a 130 semaines

On attend avec intérêt les réactions indignées des UMP de service concernant l'ex-PDG de Vinci qui a manipulé le comité de sa société pour s'augmenter de façon scandaleuse. Ah pardon : lorsque ce sont des financeurs de l'UMP membres du Premier Cercle ça ne mérite pas d'être commenté.



Michel Pachkoff il y a 130 semaines

Information passionnante, éminemment politique, représentative (sur quelles bases ?) de ce que font TOUS les enfants de politique. Bon cela dit si TF a détourné des fonds c'était pour essayer de faire vivre sa société d'où 2 remarques : / A il essaie de vivre de ses initiatives plutôt que d'atterrir peinard dans un emploi cool sur recommandation de papa B/ il ne s'agit pas d'enrichissement personnel (ce qui n'excuse pas) mais de dérapage d'un patron.



Caneton desabuse il y a 130 semaines

Lorsque les rejetons voient comment leurs parents se soumettent aux rigueurs des lois, il est normal qu'ils veuillent suivre le meme chemin. La rigueur c'est pour le petit peuple, les accommodements pour les maitres, qq soit le parti. Bien conseille, non inscrit au casier judiciaire, cela tombera opportunement dans l'oubli. S'il se lance en politique, probablement le Canard Enchaîné sortira l'affaire dans 30 ans comme il l'a fait recemment pour 2 pieds-nickeles de la politique. J'aurais 90a :)



Pierre H. il y a 130 semaines

"Le Monde" va très certainement recevoir une nouvelle lettre de protestation de Pierre Bergé, regrettant d'avoir mis tant de sous dans un journal qui ose casser la belle image d'un socialisme qui s'autoproclame toujours vertueux.....